

Note sur l'évaluation du coût d'une mesure législative

Date de l'annonce :	2020-03-27 (C-13)	
Date de publication :	2020-04-24	
Titre abrégé :	Instauration du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	
Description :	Le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes offre des prêts sans intérêt jusqu'à concurrence de 40 000 \$ aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif, en vue de les aider à payer leurs coûts de fonctionnement pendant une période où leurs revenus ont été temporairement réduits, en raison des répercussions économiques du virus de la COVID-19. Afin d'y être admissibles, ces organisations devront démontrer qu'elles ont payé entre 20 000 \$ et 1,5 million de dollars en masse salariale totale en 2019. Le remboursement du solde du prêt au plus tard le 31 décembre 2022 entraînera une radiation de 25 % du prêt.	
Source des données :	<u>Variable</u>	<u>Source</u>
	Nombre d'entreprises admissibles	Statistique Canada
	Taux d'intérêt	Modèle économique du DPB
	Taux de défaut de paiement	Banque de développement du Canada
	Montant maximal d'emprunt	Ministère des Finances
Estimation et méthode de projection :	Le programme devrait être accessible à compter de la mi-avril 2020. Le nombre d'entreprises admissibles a été estimé à l'aide de données de Statistique Canada. Toutes les entreprises admissibles devraient pouvoir bénéficier du programme. Le taux d'intérêt a été estimé à partir des projections du modèle économique du DPB et conformément au scénario économique et financier publié le 27 mars 2020. Le taux de défaut de paiement a été calculé au moyen des données historiques sur les prêts en défaut de la Banque de développement du Canada. Le montant total des prêts est supposé être accordé en 2020-2021 et toutes les entreprises, sauf celles en défaut de paiement, sont supposées rembourser leur prêt au plus tard le 31 décembre 2022. Le coût d'intérêt du gouvernement était égal au montant total du prêt multiplié par le taux d'intérêt. Le coût du défaut de paiement était égal au montant total du prêt multiplié par le taux de défaut de paiement. Le coût de l'exonération du remboursement des prêts a été calculé ainsi : 25 % du montant du prêt remboursé. Le coût total pour le gouvernement a été calculé de la façon suivante : la somme du coût d'intérêt, du coût du défaut de paiement et du coût de l'exonération du remboursement des prêts.	

Résultats cumulatifs :	Le DPB estime le coût de ce programme à 9,106 milliards de dollars en 2020-2021. L'horizon temporel de cette évaluation des coûts est aligné sur le scénario économique et financier actuel du DPB.
Source de l'incertitude :	Le nombre d'entreprises qui s'inscriront au programme et la proportion d'entre elles qui rembourseront leur prêt au plus tard le 31 décembre 2022 sont incertains.
Préparée par :	Eskandar Elmarzougui

Coût de la mesure proposée

Millions de \$	2020-2021
Coût total	9 106

Notes :

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.